



## Accident auto sans assurance

Par **Lolote**, le **16/06/2018** à **08:51**

Bonjour, mon mari a eu un accident de voiture sans dommage corporel ni pour lui ni pour l'autre véhicule, il y a que des dommages matériels. Nous étions sans assurance le jour de l'accident à 7h, nous avons repris une assurance le jour de l'accident à 14h. Let constat à été envoyé par l'autre véhicule. Que doit je faire de mon côté. Merci pour vos reponses

Par **youris**, le **16/06/2018** à **09:56**

bonjour,  
l'assurance souscrite après l'accident ne vous servira à rien.  
vous n'indiquez pas si votre mari était responsable ou pas.  
l'assurance de l'autre véhicule va vous certainement vous contacter prochainement.  
si vous êtes responsable vous devrez payer les réparations de votre véhicule et celles de l'autre véhicule.  
il est irresponsable de rouler sans assurance, imaginez qu'il y ait eu des blessés ou pire, vous vous retrouveriez endetté pour tout votre vie, sans oublier une condamnation pénale.  
salutations

Par **jodelariege**, le **16/06/2018** à **09:58**

bonjour , lire aussi ceci et à "avoir un accident responsable":  
<https://www.legipermis.com/infractions/default-assurance-auto.html>